



Peoples Bank

LA BANQUE PEOPLES DU CANADA

DIVULGATIONS PUBLIQUES

(PRATIQUES DE SOUSCRIPTION DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS)

Au 31 décembre 2024

Politique de divulgation

Le présent document fait état des divulgations par la Banque Peoples du Canada (« BPC ») conformément à la ligne directrice B-20, Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels, du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). Ces divulgations visent à offrir aux participants au marché une plus grande transparence, davantage de clarté et une plus grande confiance du public dans les activités de souscription de prêts hypothécaires résidentiels de la BPC.

Ces divulgations sont publiées tous les trois mois dans la partie divulgation réglementaires du site Web de la BPC.

Le rapport fait l'objet d'un examen interne, mais il n'a pas été vérifié par les vérificateurs externes de la BPC.

Divulgations propres aux prêts hypothécaires

Pour les prêts hypothécaires résidentiels, l'on a recours dans le cadre du processus d'approbation des demandes de crédit à une combinaison de critères touchant la politique de prêt, de directives sur les prêts et de souscriptions. Les principaux facteurs pris en considération sont l'abordabilité, le dossier de crédit et d'emploi, la nature du revenu, la qualité de la garantie et le ratio prêt valeur (« RPV ») de la propriété résidentielle. Aux fins des présentes divulgations, le « prêt hypothécaire résidentiel » comprend un prêt consenti à un particulier qui est garanti par une hypothèque sur un immeuble résidentiel (c'est à dire un immeuble d'un à quatre logements). À l'heure actuelle, la BPC n'offre pas de marges de crédit adossées à un bien immobilier. Le RPV constitue une évaluation du pourcentage de la valeur des sûretés qui peut être utilisé pour appuyer le prêt.

Une analyse du montant et du pourcentage du total des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par rapport à ceux qui ne le sont pas, regroupés en fonction de la concentration géographique, figure dans le tableau qui suit. Aux fins de la présente section, le terme « assuré » s'entend des prêts hypothécaires résidentiels qui sont assurés par la SCHL contre le défaut de paiement de l'emprunteur (les chiffres sont véritables).

Au 31 décembre 2024

Type/Province	Principal	Pourcentage	Principal	Pourcentage	Total
	résiduel non assuré	non assuré	résiduel assuré	assuré	
Colombie-Britannique	37 758 206.	21,09%	519 260.	11,90%	38 277 467.
Alberta	8 106 274.	4,53%	651 016.	14,92%	8 757 290.
Ontario	133 173 221.	74,38%	2 419 436.	55,46%	135 592 657.
Quebec	.	,%	.	,%	.
Manitoba	.	,%	.	,%	.
Saskatchewan	.	,%	125 538.	2,88%	125 538.
Île Saint-Jean	.	,%	.	,%	.
Terre-Neuve-et-Labrad	.	,%	355 390.	8,15%	355 390.
Nouvelle-Écosse	.	,%	291 983.	6,69%	291 983.
Nouveau-Brunswick	.	,%	.	,%	.
Total	179 037 701.	100,00%	4 362 623.	100,00%	183 400 324.

Le tableau suivant indique le pourcentage des prêts hypothécaires résidentiels classés en fonction des périodes d'amortissement.

Amortissement	Au 31 décembre 2024	
	Principal résiduel	%
Intérêts seulement	.	,%
Moins de 20 ans	3 293 997.	1,80%
20 – moins de 24 ans	261 875.	,14%
25 – moins de 29 ans	13 945 828.	7,60%
30 – moins de 34 ans	165 898 624.	90,46%
35 ans et plus	.	,%
Total	183 400 324.	100,00%

Le tableau qui suit indique le RPV moyen pour le total des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouveaux à la fin du premier trimestre T4 regroupés en fonction de l'emplacement géographique

RPV	T4 2024	
	Montant en principal	Pourcentage RPV moyen
Colombie-Britannique	.	0.00%
Ontario	.	0.00%
Alberta	.	0.00%
Total	.	

L'incidence que pourrait avoir un ralentissement économique sur les prêts hypothécaires à l'habitation de l'entreprise est jugée faible, puisque le portefeuille non assuré est souscrit de manière prudente, limité à certains marchés et présente un rapport prêt-valeur moyen de 59.06%. Le portefeuille de prêt hypothécaire à l'habitation est bien sécurisé et a un rapport prêt-valeur bien en dessous de la limite maximale de 80 %.

SEO